Conditions générales (CG)

Membership

ev4all AG
Freiburgstrasse 71
CH-3280 Morat
office@ev4all.ch
(ci-après dénommé 'ev4all')

ev 4 all

Table des matières

1. Types de Memberships 3
2. Avantages & prestations pour le membre 3
3. Durée du Membership 3
4. Résiliation du Membership 3
5. Conditions de paiement et facturation électronique 3
6. Responsabilité limitée d'ev4all 5
7. Responsabilité du membre 5
8. Protection des données 6
9. Application d'autres CG d'ev4all 7
10. Droit applicable et juridiction compétente 7
11. Dispositions finales 7

1. **Types de Memberships**

   1.1. Il existe trois types de Memberships (Basic, Standard et Premium), dont le prix et les prestations varient pour chacun d'entre eux.

2. **Avantages & prestations pour le membre**

   2.1. Les prestations dont le membre peut bénéficier sont énumérées sur le site Internet d'ev4all.

   2.2. ev4all ne garantit pas que chacun des services mentionnés soit disponible à tout moment. En particulier, ev4all décline toute responsabilité résultant de la fourniture ou de la non-fourniture d'un service de Membership, dans les limites autorisées par la loi.

3. **Durée du Membership**

   3.1. La durée d'un Membership est d'un an à compter de la date de conclusion.

   3.2. A l'expiration de cette durée, le Membership est prolongé tacitement chaque année pour une nouvelle année. Si le membre ne souhaite pas prolonger son Membership, il doit le notifier expressément à ev4all dans les délais impartis.

4. **Résiliation du Membership**

   4.1. La résiliation du Membership doit être effectuée par le membre par écrit et en respectant un délai de trois mois pour la fin de la durée du Membership.

5. **Conditions de paiement et facturation électronique**

   5.1. **Échéance du paiement**

   La cotisation de membre est toujours payée à l'avance pour une année et est due au moment de la réservation.

5.2. **Moyens de paiement**

Le paiement est effectué via e-banking et/ou via la plateforme de paiement en ligne. Les bons émis par ev4all pour un Membership peuvent être échangés lors de la réservation.

5.3. **Autorisation de débit du moyen de paiement**

Lors de la conclusion du contrat, le membre autorise ev4all à débiter toutes les cotisations du moyen de paiement qu'il a désigné lors de la conclusion du Membership ou qu'il a présenté ultérieurement ou désigné en plus.

5.4. **Facturation électronique**

Le membre accepte de ne pas recevoir de factures papier et qu'ev4all lui envoie à la place une facture électronique conforme aux dispositions légales à l'adresse e-mail indiquée.

5.5. Le membre est responsable du fait que les factures électroniques lui parviennent ou, si cela a été convenu, qu'il les récupère sous forme électronique. Le membre est responsable des perturbations des installations de réception ou d'autres circonstances qui empêchent l'accès. Une facture est reçue dès qu'elle arrive dans la zone de contrôle du membre. Si ev4all n'envoie qu'un avis et que le membre peut consulter lui-même la facture ou si ev4all met la facture à disposition pour consultation, la facture est reçue lorsqu'elle a été consultée par le membre. Le membre est tenu de procéder à des appels des factures mises à disposition dans des délais raisonnables.

5.6. Si le membre ne paie pas la facture qui lui a été adressée dans le délai indiqué, des frais de rappel de 40 CHF sont facturés pour chaque rappel

de paiement. Tous les autres frais liés au recouvrement des créances d'ev4all envers le membre sont également à la charge du membre.

5.7. Le membre renonce à son droit de compenser ses obligations découlant du Membership avec d'éventuelles créances et droits qui lui reviennent à ce jour ou à l'avenir vis-à-vis d'ev4all. ev4all est en revanche autorisé à compenser ses propres créances avec celles du membre.

6. Responsabilité limitée d'ev4all

Toute responsabilité d'ev4all pour elle-même et les personnes auxiliaires qu'elle a engagées vis-à-vis du membre et d'éventuels conducteurs supplémentaires pour tout type de dommages corporels et/ou matériels contractuels et/ou extracontractuels est expressément exclue, dans la mesure où la loi le permet, y compris la responsabilité pour des dommages indirects et/ou consécutifs, pour un manque à gagner, pour des dommages consécutifs à des défauts, pour des dommages dus à des retards, pour des raccordements et des occasions de conclure des affaires manqués, etc.

7. Responsabilité du membre

Le membre est responsable, indépendamment de sa faute, de tout dommage subi par ev4all en raison d'un endommagement du véhicule, de sa destruction et de sa perte (par ex. par vol). Le membre est également responsable du comportement d'un conducteur supplémentaire ou de personnes auxiliaires auxquelles il a fait appel. Le membre doit accepter que leur comportement soit considéré comme le sien et est entièrement responsable vis-à-vis d'ev4all des dommages qui en découlent.

8. Protection des données

8.1. Toutes les données qu'ev4all reçoit du membre sont traitées conformément aux dispositions de la loi suisse sur la protection des données et du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE, dans la mesure où elles sont applicables.

8.2. ev4all est expressément autorisé par le membre à traiter, outre ses données personnelles générales, toutes les autres données contenues dans son permis de conduire ou dans un document d'identification (passeport/carte d'identité) (y compris les photos), les données de communication (notamment l'adresse e-mail), les données financières (par ex. les données de carte de crédit) ainsi que toutes les autres catégories de données personnelles conformément aux dispositions relatives à la protection des données sur le site Internet d'ev4all. Le membre a le droit de révoquer à tout moment le consentement susmentionné. La légitimité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation n'est pas affectée par la révocation.

8.3. L'adresse e-mail n'est utilisée par ev4all que pour proposer au membre ses propres marchandises ou prestations similaires. Le membre peut à tout moment s'opposer à cette utilisation de son adresse e-mail, sans que cela ne lui occasionne d'autres frais que ceux liés à la transmission selon les tarifs de base.

8.4. Le nom, l'adresse et les données de location ainsi que toutes les autres informations connues d'ev4all concernant le membre seront transmises à l'autorité concernée en cas de demande justifiée des autorités (par ex. dans le cadre d'une infraction au code de la route), et à ce tiers en cas de violation présumée des droits d'un tiers (par ex. en cas de trouble de la propriété).

8.5. Le membre reconnaît que le véhicule est connecté en permanence à Internet et que la localisation et d'autres données du véhicule sont enregistrées.

9. Application d'autres CG d'ev4all

9.1. Pour toutes les prestations dans le cadre du Membership, les autres CG correspondantes d'ev4all (location, achat, vente, dépôt-vente et éventuelles autres) sont applicables.

9.2. En acceptant les CG Membership, le membre accepte également les autres CG d'ev4all applicables.

10. Droit applicable et juridiction compétente

10.1. Le droit suisse est exclusivement applicable à la convention de Membership, à l'exclusion du droit privé international.

10.2. Les parties contractantes désignent le siège d'ev4all comme lieu de juridiction pour tous les litiges entre le membre et ev4all.

11. Dispositions finales

11.1. La nullité ou l'invalidité partielle ou totale d'une ou plusieurs dispositions de la convention Membership, y compris des présentes conditions générales Membership, n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les éventuelles dispositions invalides ou devenues invalides doivent être remplacées, lors de l'application du contrat, par des dispositions qui se rapprochent le plus de l'objectif visé par les dispositions invalides.

11.2. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, le texte allemand du contrat et des CG fait foi.

11.3. v4all se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG. Les modifications ou compléments de ces CG deviennent partie intégrante du contrat si le membre ne s'y oppose pas dans un délai de 30 jours après avoir pris connaissance des dispositions générales modifiées. Elles sont mises à disposition sur le site Internet d'ev4all.

11.4. En payant la cotisation annuelle, le membre déclare accepter les CG mises en ligne sur le site d'ev4all à ce moment-là.

Morat, le 1er janvier 2024